

# n.v. PALERTRADE s.a.

INTERNATIONAL TRADING

Ch. ERGO

Torenblokstraat, 8  
Phone: +32.3.449.52.49

B 2610 ANTWERP (Wilrijk)

- Belgia

Fax: +32.3.449.09.11

To:

Attn: M<sup>r</sup> G. Even

Fax nr: 00 352 23 620 581

Date: 09.01.02

Number of pages (including this front-page): 11

Aujourd'hui nous a quitté

## Monsieur Marcel GOERGEN

Capitaine au Long Cours

Ancien combattant 1940 - 1945

Président d'honneur du "Belgian Shipmasters Association Besma"  
O.V. Fraternisation des Marins Belges de la Marine Marchande

Chevalier de l'Ordre de la Couronne

Chevalier de l'Ordre de Léopold II

Médaille d'or de l'Ordre de la Couronne avec palmes

Marque d'Honneur Maritime 1940 - 1945

Médaille Commémorative 1940 - 1945

Chevallier de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg

Croix de Guerre du Grand-Duché de Luxembourg

Honoré de différentes décosations

Membre du Cercle des Luxembourgeois d'Anvers

Membre de Probus Antwerpen-West

## Epoux de Madame Hélène VAN CRAENENBROECK

né à Niederanven (GD Lux.) le 7 novembre 1910 et décédé à l'hôpital St. Augustinus à Wilrijk  
le 8 juin 1997, réconforté par les Sacrements des malades.

Ont la profonde douleur de vous faire part :

Francis (†) et Christiane ERGO - GOERGEN.

Daniel et Françoise GOERGEN - DUEZ,

ses enfants,

Pascal ERGO

Alex ERGO et Laurence LEVAQUE

Nathalie GOERGEN, Johan AUGUSTYNNS et Thomas,

Ann GOERGEN et Danny HUGENS,

Sophie GOERGEN,

ses petits-enfants et son arrière-petit-fils,

Ses belles-sœurs,

Les neveux, nièces et apparentés,

Les familles GOERGEN et VAN CRAENENBROECK.

Le service funéraire sera célébré à l'église St. Bavo, St. Bayoplein à Wilrijk, vendredi le 13 juin 1997 à 11 heures, suivi de l'incinération au Cimetière d'Anvers.

Réunion à l'église.

La dispersion des cendres aura lieu au cimetière Steylbroek dans l'intimité familiale.

Réunion à l'église.

La dispersion des cendres aura lieu au cimetière Steenbeek dans l'intimité familiale.

Les personnes désireuses de témoigner leur sympathie sont invitées à verser leur don au numéro de compte 210-0485000-52 (avec la mention M.G.) de Médecins sans Frontières.

2610 Wilrijk, Torenblokstraat 8  
2550 Kontich, Antwerpsesteenweg 85

- 12 -

It is with gratitude that we reproduce this article from our colleague Captain André LAFFUT. (ECHO Sept. 1997.)

IN MEMORIAM - CAPTAIN MARCEL GOERGEN.

Captain "Marcel Goergen" was the First President of BESMA, task that he assumed with devotion and serenity, during the first four years of our Association.

Marcel Goergen was born at Senningerbeg, (Gr.D.Luxembourg) on 2 November 1910 enjoying a carefree youth at the familial home. In 1923, he studied at the Luxembourg "Ecole Industrielle et Commerciale" to work later in the Banking Sector.

He would have loved to be admitted in the Belgian aviation corps but could not, due his Luxembourg nationality. However he obtained later his certificate of tourist aircraft pilot, which shows his will to fight in order to reach his goals.

He very often visited the port of Antwerp, and in 1930, he succeeded to embark as Ordinary Seaman on the S/S Luxembourg from Armement Deppe, not knowing that he had met his doom.

Shortly later he boarded the schoolship "MERCATOR" as A.B. and in early October 1933, he entered the Navigation School at Antwerp where he obtained his Mate certificate in 1935.

He sailed on tanker vessels from 1935 till 1939 in quality of third, second and chief mate, and obtained his "Master's certificate" in October 1939.

He left Antwerp on February 1940, with the M/S "GOOD GULF" and then came war. The Belgian Tankers were summoned by the American Government, and after many adventures, he succeeded to rejoin the "Belgian Manning Pool" at Liverpool.

In January 1943, he is chief mate on the M/S Mokambo, when the vessel is torpedoed south of Freetown on May 1st 1943.

The vessel does not founder immediately and is towed up to the entrance of Freetown where she sinks.

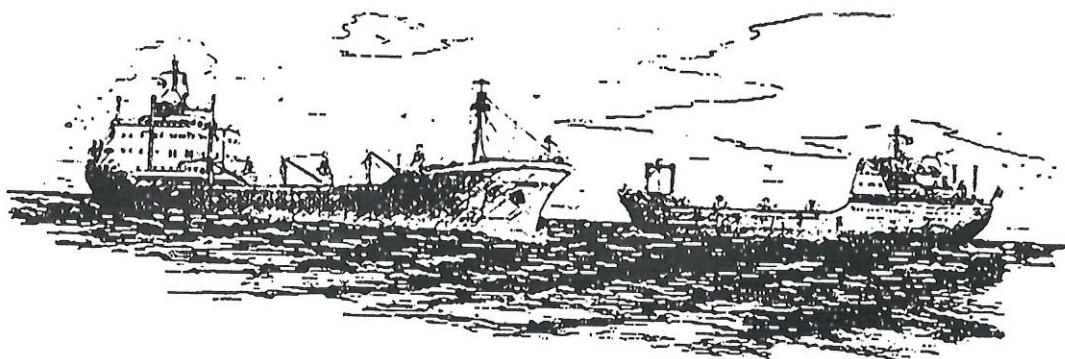
Marcel Goergen is then acting timely as pilot, in the port of Freetown, to be sent later to the Belgian Congo, where he lists as chief mate on board the S/S ASTRIDA.

After 15 months of continuous services there .

Fortsetzung von Seite 002

alist as chief mate on board the S/S ASTRIDA.  
After 15 months of continuous services aboard, he rejoined  
England in January 1945. (The S/S ASTRIDA will be torpedoed  
and brought to sinking on her following voyage,  
- with heavy tolls in human lives.)  
On 6 February 1945, finally, Captain Marcel Goergen could  
turn back to Belgium on board the S/S Belgian Captain, for  
well deserved leave.

- 13 -



After several voyages all on tanker ships, Captain Marcel Goergen received the command of the S/S Ampetco, and in July 1948, he was granted the Belgian Nationality allowing him to carry on his duties as Master on Belgian vessels. In 1952 he entered in service at Armement Deppe, where he commanded several vessels and in particular the S/S BELVAUX from EXMAR.

In 1959, he was appointed to survey the construction of the newbuild vessels for the young shipping Company UBEM.

He commanded further the M/S PATIGNIES from her maiden voyage and further, for a period of over three calendar years, on the St Lawrence Seaway, and the American Great Lakes.

From then on he was seen on practically all vessels of the Company, inclusive the famous well known seatugs "Sea Horse" and "Sea Lion" where once again, he showed his extraordinary seamanship aptitudes.

His last merchant fleet command was on the M/S "Zeebrugge" after which he settled ashore and swallowed his anchor.

*Übertragung 2*  
*Photo 2*

But Captain Marcel Goergen did not remain inactive. He practiced several expertises and during the summer holidays, commanded the yacht of "Boelwerf". When this yacht went afire and sunk in the Mediterranean, it was thanks to Captain Marcel Goergen coolness and aptitudes that all the passengers aboard could get off without even a scratch.

A shore he was deeply preoccupied with the fate of his colleagues and beside his presidency of BESMA, he was also active member and later Vice President of the

A shore he was deeply preoccupied with the fate of his colleagues and beside his presidency of BESMA, he was also active member and later Vice President of the "Brotherhood of the Belgian Merchant Navy Seamen in Wartime".

All those who met Captain Marcel Goergen, either aboard or ashore are unanimous to recognise his high professional qualities. His conscience, his straight judgement and his human approach have served many younger officers who could take advantage of his experience and his innate seamanship.

He continuously defended his profession his ship and or his crew with conviction and was not afraid to express his thoughts as a plain spoken man.

It is for all that, that his memory will forever remain engraved in our grateful thoughts. -

## PETROLIERS BELGES SOUS PAVILLON PANAMEEN

L'instauration du pavillon "économique" (ou de convenance) date de la crise économique précédant la seconde guerre mondiale. Les armements enregistrerent alors leurs bateaux à Panama pour se soustraire aux prescriptions imposées par les services d'inspection nationaux; par la même occasion il leur était loisible de contourner les conventions légales régissant le travail en mer. Les armements en difficulté parlaient d'un "pavillon de nécessité".

Pendant ces années, nombreux furent les armements américains, en particulier les compagnies pétrolières, qui transférèrent leurs unités sous pavillon panaméen. Le gouvernement américain avait promulgué en 1939 la "loi de neutralité" en vertu de laquelle les navires américains ne pouvaient pratiquer de commerce avec les nations belligérantes. → *Kriegsschwarze Nation*. Les sympathies de Roosevelt étaient manifestement acquises à la Grande-Bretagne. Il résolut d'aider le Royaume-Uni en lui fourniissant matériel de guerre et pétrole; mais ses efforts pour modifier la loi de neutralité se heurtèrent à l'opposition du Congrès.

Pour sauver les apparences, on en vint donc à mettre un certain nombre d'unités sous pavillon panaméen, tout en les pourvoyant d'équipages alliés. De cette manière, on évitait de heurter de front les Allemands.

Par après, le système *Cash and Carry* fut adopté par Washington, en guise de compromis, de nature à calmer les appréhensions isolationistes: dorénavant, marchandises et matières premières pouvaient être fournies à tous les pays helligérants, à condition qu'ils en prennent eux-mêmes livraison et les payent comptant.

C'était bien entendu un coup fourré, méchagant la thèvre et le chou. En réalité cet arrangement échappaït totalement à l'Allemagne dont les cargos n'arrivaient pas à forcer le blocus britannique!

A la mi-quarante-et-un, une capacité d'un million de tonnes déjà sous pavillon panaméen.

Dès juin 1940, la Gulf Oil avait l'intention de transférer les quatre pétroliers de la Belgian Gulf Oil Company sous pavillon panaméen, afin d'échapper la réquisition de la flotte marchande belge. (1)

Pour réaliser un accord tout en maintenant les quatre unités sous pavillon belge, le Belgian Shipping Advisory Committee, en la personne du baron Boël, proposa à la direction de la Gulf d'exonérer les tankers en question de toute réglementation de la location en charte-partie à temps. Le propriétaire aurait eu, ainsi, toute latitude d'exploiter les quatre unités réputées "libres".

Le baron Boël dut attendre le 5 septembre pour recevoir, de la Belgian Gulf Oil Company, une réponse dilatoire à sa proposition... du ler aoû.

De son côté, la Standard Oil C° refusa de reconnaître la réquisition de ses deux tankers belges par le gouvernement belge, à savoir l'*'Esso Belgium* et l'*'Ampco*. (2)

(1) Le cinquième pétrolier de la BGOC, l'*Alexandre-André*, était alors en cale sèche à Singapour. Il navigua constamment sous pavillon belge.

(2) Le *N/T Motocrop* (N° 791 T/B) dépendant lui aussi de l'American Petroleum C°, à Anvers, a navigué sous pavillon belge de 1925 à 1936. En décembre 1936 ce pétrolier fut prié de transférer à la Panama Transport C° et mis sous pavillon panaméen. L'équipage belge demeura à bord.

Le 18 mai l'*'Esso Belgium* arrive à New York. Trois jours plus tard, le 21, le requisitionne par le gouvernement belge. Standard Oil ne manque pas son accord avec cette décision. Le 8 juillet, la filiale de l'Irlandais sont placés sous la garde de la Panama Transport C°, filiale de l'Oil. Le 9 août 1940, les deux unités passent sous pavillon panaméen. Un procès international s'engage entre le gouvernement belge et Standard Oil, dont le siège est à New York, faisant partie du territoire des Etats-Unis, et dont en possession de leur propriété.

La thèse belge, mal étayée, fut rejetée par le tribunal. La Standard aux Etats-Unis. Standard Oil argue du fait que sa filiale à Anvers est tombée sous juridiction de la compagnie Solvay, au conseil d'administration de laquelle il appartenait de préserver les intérêts du gouvernement belge lors des accords avec les grandes entreprises pétrolières Standard et Gulf.

La Gulf Oil a rappelé ses quatre tankers aux Etats-Unis, à Port-Arthur. Le baron Boël est avisé que la Belgian Gulf Oil C° a vendu ses pétrolières à la Corporation et qu'ils ont été enregistrées à Dakar du 8 novembre au Panama. Mr. E. Gouda, qui administrait la Belgian Gulf Oil C° en Belgique, jugea prudent dans cette affaire en fournisant à la Gulf Oil des informations. Il fut vaincu que la soi-disant "réquisition" de la flotte marchande belge, en 1940, n'était pas valide, vu que les armateurs, à condition de demander pour le voyage projeté, pouvaient disposer librement de leurs navires. Le baron Boël l'ait prête de velours. Au terme de longs pourparlers avec la Gulf Oil, au cours desquels il est soutenu par le délégué du ministère britannique, les deux tankers sont transférés le 13/02/41 à une nouvelle filiale: Ward Oil: la Belgian Overseas Transport Ltd., dont le siège est également à Panama, et repassent sous pavillon belge. Par contre, la Gulf Oil prend tout à fait au sérieux et ne cède pas d'un cran.

Pour sa part la Gulf Oil sollicite l'appui du département d'Etat à Washington, Mellon soutenant eux aussi la Gulf Oil dont ils détiennent une grande partie de leurs actions. Pendant la guerre, Allen W. Dulles, frère aîné de John Foster Dulles, devint le chef du Service des renseignements secrets. Il joua un rôle capital lors des pourparlers visant à la capitulation allemande en Italie.

(3) Pendant la guerre, Allen W. Dulles, frère aîné de John Foster Dulles, devint le chef du Service des renseignements secrets. Il joua un rôle capital lors des pourparlers visant à la capitulation allemande en Italie.

**L'affaire à charge de la Belgian Gulf Oil**  
Les quatre pétroliers sont mis à la chaîne à Port-Arthur (Texas). Henri Rolin avait rédigé, à l'intention du baron Boël une analyse démontrant l'absence de prescriptions légales concernant la réquisition de la flotte marchande belge. Il se plaint amèrement de la lenteur exaspérante avec laquelle les pièces lui sont envoyées.

L'affaire se trouvait au point mort. Les équipages ne tardèrent pas à s'ennuyer sur le bateau relégué au fond d'un port. L'équipe laissait à désirer, l'ambiance à bord se détériorait. Des jeunes "disparurent" à terre, d'autres décidèrent de rejoindre l'armée belge en Angleterre, mais ne trouvèrent à New York aucune possibilité de passage transatlantique. C'est ainsi que plus tard, nombre d'hommes rejoindront sur les tankers de la Gulf, à New York ! Le 13 janvier 1941, les délégués belges adressent au "State Department" une lettre précisant le point de vue du gouvernement belge : "Aux termes de la loi belge, la vente et le transfert de vaisseaux belges, sans le consentement du gouvernement belge, sont nuls et non-avenus. Mon gouvernement n'a pas donné son accord à la vente et au transfert des quatre vaisseaux en question par le gouvernement belge et doivent donc des vaisseaux belges. 1875 entre les Etats-Unis et la Belgique", Le State Department fait poliment remarquer qu'en dépit de l'appartenance de ces deux fonds américains, Au surplus, ces tankers sont d'une grande importance pour l'approvisionnement des Etats-Unis. Le baron Boël perçoit l'urgence et demande au ministre Gutt d'énoncer un nouvel ordre de réquisition, légal cette fois, de la flotte marchande belge. Pour l'heure ou l'autre raison, le gouvernement belge à Londres rétorque. Ce n'est que le 27 février 1941, près de quatre mois après le dépôt de la plainte du royaume de Belgique, devant le tribunal du district de Beaumont (Texas) présidé par le juge Randolph Bryant : "le gouvernement du royaume de Belgique, requérant contre "la Gulf Oil Corporation - m/s Lubritrol, L'audition des témoins, parmi lesquels H. Rolin et R. Boël, s'étend du 3 au 15 mars 1941.

Le 3 mai 1941 le verdict tombe. Le juge Bryant établit, sur base des documents belges, que les navires n'ont pas été correctement réquisitionnés : (4) "une réquisition en bonne et due forme."

(4) Que le juge Bryant ait précisément exprimé son peu d'estime envers le roi Léopold III, ne signifie pas pour autant qu'il ait jugé par parti pris dans cette affaire. Le verdict juridiquement parfait, était inattaquable.

- Que le gouvernement belge ne dispose pas d'un droit de propriété effectif sur navires en question.
- Que le gouvernement belge lui-même a négligé d'agir conformément à la juridiction belge eu égard à la réquisition des navires marchands belges et n'est pas par conséquent pas habilité à requérir ces quatre unités.
- La requête du gouvernement belge est rejetée et le droit de propriété de du vaisseau (Lubritrol) et que la requête est rejetée, de même que les trois litiges et Spideline".
- Etablissent que le requérant (le gouvernement belge) n'a pas droit à la possessio suspendus au bénéfice du présent tribunal, alléguant aux tankers Good Gulf, Belgian G. Nulle part, dans la sentence, n'est évoqué le sort à réservé aux marins belges. Ignorons d'ailleurs quelques mesures en la matière sûrement prises par le gouvernement de Londres.

Notons ici que les équipages furent privés d'indemnité de guerre pendant leur séjour substantielles en faveur de leur famille en Belgique; la situation imprévue qui s'est créée ne leur laissait, en fin de mois, qu'une somme dérisoire. En cours de procédure, l'équipage se vit interdire, par l'immigration américaine mécontents, de quitter le bord. Dès que le verdict fut proclamé, quelques officiers et autres membres d'équipage furent repoussés. Dans l'espoir de s'épargner des frictions ultérieures, le reste de hommes entra dans le pavillon panaméen. Finalement un assortiment de clochards (bracecombiers) fut rassemblé pour étoffer les équipages épuisés et les quatre pétroliers repartirent en mer. Pour les marins belges débarqués à bord, ces péripéties eurent de graves conséquences. Par conséquent, plus tard, la navigation sous pavillon étranger ne fut plus permise. Les frais du procès s'élèveront à 96.000 dollars, somme fabuleuse à l'époque, dont 1/2 à charge du gouvernement belge et un tiers supporté par la Grande-Bretagne (Ministry of Shipping).

Indigne, le comte Van der Straeten-Ponthoz, ambassadeur à Washington, écrivit au ministre Gutt que le juge Bryant, magistrat étranger, n'avait pas à se mêler de formalités belges. Remarque un tant soit peu naïve, vu que les débats judiciaires portaient précisément sur la validité des "formalités" belges ! Le gouvernement belge fit appel du jugement. Mais le Ministry of War Transport britannique se désolidarisa de cette épineuse affaire. Le Département d'Etat fit pression sur les Belges; le 10 février 1942 le recours en appel fut retiré. En mars 1944, le ministre des Transports, Balthazar, proposa un compromis relatif aux quatre tankers de la Gulf Oil. En 1946 son successeur E. Rongvaux renonça à toute poursuite à venir.

En septembre 1949 le Belgian Gulf et le Spidoéline repassèrent suivis en décembre de la même année par le Good Gulf, Soulignons en conclusion qu'en Belgique occupée, ce point de retenissement. Lorsque le paquebot Baudoquinville fut déclaré bu Tribunal des Prises de Hambourg, le secrétaire-général des Tra contesta cette décision. Il argua que, d'après la loi belge, il pas été requisitionné. Dans son argumentation, il s'est vraisemblablement basé si jugement, à propos des pétroliers de la Gulf Oil, dont il adm



Photo?

guerre (War Bonus) cessait d'être payée à partir du onzième jour au port. Les hommes qui avaient prévu un versement important adressé à leur famille en Belgique, se retrouvaient à court d'argent. Le mécontentement était général et la vie à bord devenait insupportable. Toutes sortes de racontars se répandaient. Certains affestaient l'indifférence et s'inclinaient devant l'inévitable. D'autres s'opposaient irréductiblement au changement de pavillon. La frustration croissait, entraînant d'ailleurs des discussions et des tracasseries réciproques. Le moral baissait au-dessous de zéro. New York ils ne purent se procurer de tire de passage. Quelques-uns furent même internés à Ellis Island.

De temps en temps nous recevions la visite du consul de Belgique à Galveston. Mr. Baudoux. Il nous adjura de ne pas quitter le bord et nous assura que les pétroliers seraient sous pavillon belge et ne tarderaient pas à reprendre la mer. Les seuls à se solidariser, jusqu'à former bloc, furent les capitaines, tous quatre pro-accord mais avérissant subrepticement la Gulf Oil.

Le consul, réalisant qu'il est contrearré par les capitaines leur propose, dans l'es-  
l'hôtel Good Hue pour procéder à un tour d'horizon. Les capitaines marquent leur deux avocats de la compagnie. Le consul demande de se réunir un dimanche matin à aux capitaines. Les avocats répliquent qu'ils n'y voient pas d'inconvénient... à condition d'assister à l'entretien. Là-dessus le consul s'en va sans souffler mot. (En fait il avait l'intention d'annoncer que le gouvernement belge avait cité Gulf Oil à comparaître devant le tribunal et que les avocats de notre gouvernement étaient en route vers Beaumont; ce n'est que plus tard que j'ai appris tout cela.)

Quelques jours avant le procès, deux détectives de la Gulf Oil vinrent à bord. Ils pri-  
tidaient "internés" à l'hôtel Edson à Beaumont, où ils demeurèrent sous surveillance constante de détectives et coupés de tout contact avec le monde extérieur. Ils étaient libres, bien que sous surveillance, de circuler à l'intérieur de l'hôtel, mais ne pouvaient en sortir.

A partir de l'ouverture du procès, les capitaines furent régulièrement amenés en limousine au tribunal et ramenés de même manière à l'hôtel à l'issue des séances. Tant que dura le procès, ce scénario se renouvela chaque jour. Nous ignorons ce qu'ils déclarèrent alors, vu que nous n'étions pas autorisés à nous rendre aux séances ! Chaque jour je devais aller à l'hôtel Edson faire rapport sur la situation à bord. Les capitaines étant constamment flanqués d'un détective, je ne pouvais rien communiquer confidentiellement; je ne pourrais même pas déposer une lettre en mains  
chez nos hommes. Pour la Gulf Oil et pour le gouvernement belge, le conflit se jouait

uniquement autour des tankers, les équipages ne comprenaient pas. A bord, les gens sentaient méconnus et humiliés. Ils avaient l'impression de vivre dans le vide comme il fallait s'y attendre. La Gulf Oil gagna le procès et les capitaines, satisfait et hommes d'équipage. Ils résolurent de s'adresser au consul de Belgique pour lui demander leurs passeports. Mais il y avait aussi des casfards à bord, qui mettaient l'équipage, une note de service fut remise d'où il ressortait que dorénavant les hommes étaient "détenu à bord".

La surveillance fut renforcée. En sus du député-constable, un "députy-sheriff" fut nommé "détenu à bord".

Pour combler les marins se heurtèrent, chez le consul de Belgique, à une fin de non-recevoir : Mr. Baudoux, courrier en coton de son état, était soumis lui aussi à l'interrogatoire.

Vint finalement le jour inévitable où le pavillon belge devait être améné et le panaméen hissé à sa place. Les choses prirent un tour quelque peu solennel, en ce sens que le président de la Gulf Oil C°, Mr. Jones et le consul de Panama montèrent à bord.

Les hommes du Good Gulf refusèrent en bloc d'amener le pavillon belge. Il incomba malgrado avec peine leur colère, nos hommes assister à la scène. Sur le Good Gulf, il n'y avait plus que quatorze Belges. Pour échapper l'équipage, une bande de gâle-métier de diverses nationalités fut racolée. Dans les journaux de Port Arthur, on pouvait lire l'annonce suivante : "Engagez-vous à la marine marchande : aucun expérience requise". Les quatre pétroliers appartenirent et regagnèrent donc au consul de Panama de s'écarter de cette tâche peu enviable, tandis que le consul de Good Gulf, il n'y avait plus que quatorze Belges. Pour échapper l'équipage, une corne d'abondance. Des provisions pantagruéliques s'accumulèrent, à tel point qu'il fallut jeter des vivres par-dessus bord pour faire place aux stocks supplémentaires, régulièrement livrés au port.

La plupart des hommes ne restèrent à bord qu'un voyage ou plutôt un demi-voyage. L'un après l'autre, les mécaniciens belges quittèrent aussi le navire. Le capitaine traitait les officiers belges comme des domestiques, des paillassons. Le capitaine prenait toujours parti pour ces derniers. Il y avait à bord un 3ème officier américain. Des que nous accostions à New-York, il bouclait sa valise et rentrait tranquillement chez lui, non sans nous dire : "Voici mon numéro de téléphone, donnez-moi un coup de fil lorsque le bac sera prêt à partir" !

Le résultat était que les 1er et 2ème officiers restaient consignés à bord, chargés de tout le travail et de la surveillance du déchargement, sans jamais recevoir un jour libre !

ssement sous pavillon belge.

Gulf. point de droit eut aussi du claré bulin de guerre par le des Transports. Mr. Claeys belge, le paquebot n'avait basé sur le prononcé du il admettait le bien-fondé.

## LE PROCES DES QUATRE PETROLEI

Lorsque en 1940-1941 le procès impliquant les quatre pétroliers, des articles portant le titre : "the four Belgian Gulf Oil"

rent régulièrement dans les journaux de Port Arthur et d'Anvers, nous avons donc repris ce livre pour le mettre en tête de la rédaction.

Je me réfère ici uniquement à mon expérience personnelle à

situation à bord des autres pétroliers n'était pas plus enviable.

Le 5 février 1940 le Good Gulf quitta Anvers à destination (Venezuela).

port inconnu pour nous, car nos tankers n'y

Ayant notre départ, nous entendons chuchoter autour de nous jamais en Europe !

Ces rumeurs se vérifiaient, car nous avons ensuite toujours été au Punta La Cruz. Au début de novembre 1940, comme nous

en route vers le Venezuela, à peu près à hauteur des Bermudes, télégramme lui intimant de changer de route immédiatement.

Port Arthur, au Texas. Nous ignorions le motif de ce détour. Le télégramme ne nous fut pas communiqué.

Le lendemain matin, une vive discussion mit aux prises le capitaine. Cet incident nous fournit des informations : le message du gouvernement belge à Londres : "Ralliez pour allié

nement Belgique - Londres".

Mais les capitaines de la Belgian Gulf Oil Co avaient depuis instructions secrètes de la Gulf Oil Co d'où il ressortait que seules les ordres de la Gulf Oil, propriétaire des navires, que les neutres dans le conflit européen et qu'en tout état de cause,

C'est ainsi que le Good Gulf mit le cap sur Port Arthur où il fut amarré dans un port, le lendemain matin un "U.S. mar-

épionger sur la porte de la cabine du capitaine un avis armé mis à la chaîne. Désormais un "députy constable" armé courut et nuit.

Alors seulement nous apprîmes que Gulf Oil entendait faire faire sous pavillon panaméen.

Peu après le Spidoléine vint s'amarrer le long de notre bord chargé de pétrole brut, fut dirigé vers un autre recon du port rejoignait le Lubrasol.

Le Lubrasol passait à hauteur de Halifax lorsque le capitaine

gramme du gouvernement belge. Le capitaine rallia donc Halifax (proche !) mais les Canadiens, qui n'avaient été informés de Lubrasol de regagner le large. Le capitaine, tout à fait perplexe, pour complément d'information. Là-dessus le Lubrasol

Le bruit se répandit alors publiquement que le Lubrasol

## VERS BELGES

tankers belges suivait son "tankers Case" parution rédigée par notre

bord du Good Gulf. La bien au contraire ! de Punta La Cruz étaient jamais entrés : Vous ne reviendrez

Viajé entre New York

stations une fois de plus

le capitaine reçut un

plus proche Gouver-

belle hurette reçue des

Etats-Unis devaient être exécu-

ces bateaux devaient se

il fut amarré dans un

vint à bord pour

tant que le navire était

au le quart à bord, jour

vers les quatre tankers

Tandis que le Lubrasol,

reçut le fameux téléc

rien, enjouignirent au

ex. téléphona à New

partit à son tour vers

## PETROLEI

L'instauration du nomique précédait leurs bateaux à l'ervices d'inspectionner les conventionnelles d'un "1

Pendant ces années compagnies pétrolières. Le gouvernement de laquelle les nations belges et Les sympathies

Il résolut d'aider mais ses efforts du Congrès. Pour sauver les sous pavillon portugais on évitait de faire. Par après, le système promis, de naturelles et matérielle condition qu'ils soient bien entouré d'un arrangement établissant le blocus. A la mi-juillet, le pavillon portugais

Dès juin 1940, 800 Belgian Gulf Oil la flotte marcha pour réaliser u

Belgian Shipper direction de la location en et d'exploiter les Le baron Boë Company, un kers belges pi

(1) Le cinquième navire sous pavillon

(2) Le MT Atola sous pavillon

L'ambiance à bord était empoisonnée, la vie y était devenue si morose, que je me vis obligé de dérober, ce fut pour moi une libération ! C'est ainsi que je pris passage vers l'Angleterre sur le vieux **Belgique**. A Liverpool j'embarai comme 1er officier sur le **Makambo**. C'était un bon bac doté d'un excellent équipage. Hélas, le **Makambo** fut coulé le 15.10.1943 par l'**U-515**. Grâce à Dieu, il n'y fut aucune victime à déplorer.

## LES NAVIRES DES "UNITED STATES LINES (S.A. SOMARAN)

Pour les huit cargos des U.S.L. placés sous pavillon belge au début de 1940, on procéda différemment.

Les Américains consentaient à transférer ces unités à une filiale belge aux conditions suivantes :

1. Les navires sont affectés à une ligne régulière entre New York et des ports britanniques.
2. En cas de guerre, ces navires seront exemptés de toute réquisition de la part du gouvernement belge.
3. À l'issue des hostilités les U.S.L. se réservent le droit de remplacer éventuellement ces navires sous pavillon américain.
4. Les équipages (officiers et autres enrobes) ne peuvent être exclusivement de nationalité belge.
5. Les navires relâcheront une fois par mois dans un port belge.

Le gouvernement belge, qui avait fait des pieds et des mains pour rester neutre redoutait que dans de telles conditions, l'Allemagne puisse l'accuser de "prêter" des cargos belges pour l'approvisionnement de la Grande-Bretagne. Les conditions furent l'objet de nouveaux entretiens. Les exigences des U.S.L. sont assoupies et l'on arrive à l'arrangement suivant :

1. Quatre des huit cargos assureront un service régulier entre New York et Anvers.
2. Les cargos supplémentaires "libres" ne peuvent en aucun cas transporter de matériel de guerre.
3. Les cargos ne peuvent se joindre aux convois alliés.
4. Pour autant que les circonstances le permettent, les équipages seront graduellement remplacés par des marins belges.

Tout le monde comprit que cette cession n'était qu'un tour de passe-passe pour esquiver les prescriptions de la loi de neutralité américaine. En Belgique, d'aucuns répugnèrent à cet arrangement. Le ministre des Transports, Delfosse, se fit vertement lancer au Parlement.

Le 18 février 1940, les statuts de la S.A. Somaran sont publiés au Moniteur. L'U.S.L. détienten 40 % du capital.

Quant à lui, le gouvernement belge à Londres s'en tint à cet accord et les cargo "Ville" ne furent jamais réquisitionnés.

La décision selon laquelle ces unités ne pouvaient pas se joindre aux convois alliés eut cependant des conséquences tragiques. A la fin de 1940, cinq cargos avaient déjà été coulés par les U-Boote. Un seul des huit, le "Ville d'Anvers", survécut à la guerre.

## M/V RUBENS

Le m/v **Rubens** (2450 t.j.b. - H. Verlicht), posait un problème distinct. Ce cargo moteur resté immobilisé pendant toute la guerre, pour cause d'ennuis de machines, Ponta Delgada (Açores).

La question évidente se pose : pourquoi le gouvernement belge n'a-t'il pas fait réparer ce cargo ? Ou, si cela s'avérait irréalisable sur place, pourquoi ne l'a-t'il pas fait remorquer vers la Grande-Bretagne ?